



## **Communiqué de presse 28 mai 2021**

Aux représentant-e-s des médias

### **Révision du Plan lumière de la Ville**

**Dix ans après la première édition parue en 2009, la Ville de Genève a révisé son Plan lumière. L'objectif de cette nouvelle version est de mieux prendre en compte les enjeux essentiels liés à la préservation de la biodiversité, tout en veillant attentivement à l'amélioration de l'éclairage accompagnant les usagers et usagères, en particulier pour les déplacements à pied et à vélo.**

Le Plan lumière est l'outil qui permet à une ville de planifier et de gérer son éclairage public. Il propose une vision globale et stratégique de l'éclairage, avec des objectifs à atteindre sur l'ensemble du territoire, et prescrit des recommandations pour agir concrètement sur la lumière. Le premier Plan lumière de la Ville de Genève (2009-2020) a établi une cartographie et une analyse globale de l'éclairage public, avec des objectifs principalement en termes énergétiques et qualitatifs. Son application a permis de réduire largement la consommation électrique de l'éclairage public (au-delà des 35% annoncés) et de limiter la pollution lumineuse, tout en améliorant la qualité de l'éclairage. Depuis dix ans, la Ville de Genève abaisse l'éclairage des rues équipées de nouveaux luminaires de 40% entre 22h00 et 6h00.

### **Révision du Plan lumière**

En une décennie, les paradigmes ont changé. Désormais, il ne s'agit plus seulement de réduire la facture énergétique mais aussi de prendre en compte l'impact de l'éclairage sur le vivant : êtres humains, plantes et animaux. Le défi majeur du nouveau Plan lumière est de trouver un équilibre entre un espace public suffisamment éclairé, pour que les activités humaines puissent s'y dérouler de manière agréable et sûre, et suffisamment sombre, pour préserver la biodiversité.

### **Une trame noire pour Genève**

Point central de la révision du Plan lumière, la trame noire permet de situer les lieux sensibles du territoire, où des recommandations particulières doivent être appliquées en matière d'éclairage artificiel pour préserver la biodiversité et contribuer à sa survie. La carte de la trame noire de Genève est le fruit d'un travail conséquent mené avec différent-e-s expert-e-s en biodiversité. A ces observations s'ajoute une analyse du territoire urbain et des activités humaines au cours de la nuit.

L'enjeu principal est de trouver le bon équilibre entre un éclairage limité à certains endroits

identifiés pour préserver la faune et la flore et un éclairage adapté à tous les usagers et usagères. Le Plan lumière est le résultat de ces réflexions et contient des recommandations prescrivant le type d'éclairage souhaité en fonction des lieux.

### **Éclairer autrement, aujourd'hui et demain**

L'éclairage artificiel est une pollution réversible. Grâce à la mise en œuvre du nouveau Plan lumière, la Ville agit et met en place des mesures concrètes pour limiter l'impact de cette pollution et rendre ainsi possibles des espaces apaisés durant la nuit.

#### **Contact :**

**Département des constructions, de l'aménagement et de la mobilité**

Anaïs Balabazan – déléguée à l'information et à la communication

022 418 20 53 [anais.balabazan@ville-ge.ch](mailto:anais.balabazan@ville-ge.ch)